

ACCUEIL MUNICIPAL DE LOISIRS DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

JUILLET-AOÛT 2018

* * * *

L'accueil municipal de loisirs du Touquet Paris Plage sera ouvert du **Lundi 09 Juillet** au **Vendredi 17 août 2018, de 9h00 à 17h00.**

Il est réservé aux enfants des classes maternelles (enfants ayant 2 ans dans l'année et plus), primaires et collège.

Le centre fonctionnera à l'Ecole Primaire Antoine de Saint Exupéry, 55 rue de Bruxelles et à l'Ecole Maternelle Blanche-Neige, 34 boulevard Daloz.

Le repas de midi sera servi dans les locaux du restaurant scolaire.

INSCRIPTIONS

Au Pôle Jeunesse - Centre Social et Culturel, 29 avenue de Villemessant, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14 h 00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, à partir du **lundi 11 juin 2018.**

(Ces inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles)

PIECES A PRODUIRE IMPERATIVEMENT

- **Bulletin d'inscription complété avec soin (1 bulletin par enfant)**
- **Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant**
- **Dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**
- **Attestation d'assurance extra-scolaire obligatoire**
- **Fiche sanitaire de liaison dûment remplie**



REMARQUES IMPORTANTES

Attention : Pour l'année 2018, les inscriptions pour le Centre de Loisirs doivent être impérativement réglées avant que l'enfant intègre le Centre.

ASSURANCE

L'assurance individuelle extrascolaire est exigée lors de l'inscription.

L'assurance de la Ville ne couvre pas les dommages que votre enfant peut se causer à lui-même et à autrui (sauf responsabilité engagée du personnel).

ABSENCE :

Remboursement :

- Pour maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical
- Pour raison familiale (document officiel).

Pour un éventuel remboursement, nous fournir votre quittance acquittée, et un RIB.
Hormis c'est deux cas, aucun remboursement ne pourra être effectués.

SERVICE DE GARDERIE

Un service de garderie sera ouvert au restaurant scolaire, 70 rue Léon Garey à partir de 7h45 le matin et jusque à 18h le soir.

TARIFS POUR 5 JOURS POUR LA SEMAINE DU 09 JUILLET AU 10 AOUT 2018 (Y COMPRIS LE GOUTER)				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES			Familles Extérieures
	Bénéficiaires de prestations de la CAF de Calais		SANS CAF	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 616		
1	22.60 €	23.40 €	24.10 €	39.00 €
2	21.60 €	22.10 €	22.80 €	37.85 €
3 et +	20.40 €	21.00 €	21.75 €	36.80 €

TARIFS POUR 5 (1/2) JOURNEES POUR LA SEMAINE DU 09 JUILLET AU 10 AOUT 2018 (Y COMPRIS LE GOUTER)				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES			Familles Extérieures
	Bénéficiaires de prestations de la CAF de Calais		SANS CAF	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 616		
1	11.30 €	11.65 €	12.05 €	22.50 €
2	10.80 €	11.10 €	11.40 €	21.85 €
3 et +	10.00 €	10.60 €	10.90 €	21.20 €

Les familles dont les enfants prendront le repas de midi au Restaurant devront régler la somme de 15.50 € pour la semaine (soit 5 repas à 3.10 €). Les enfants ne prenant pas leur repas au restaurant scolaire auront la possibilité d'acheter un ticket repas à 3.10 € lorsque l'activité programmée le nécessite (pique-nique, déplacement à la journée). Les adultes (autre que les animateurs et équipe de direction du centre municipal de vacances (C.L.S.H) qui prendront leur repas au restaurant scolaire devront régler la somme de 6.05 € par repas.

TARIFS POUR 4 JOURS POUR LA SEMAINE DU 13 AOUT AU 17 AOUT 2018 (Y COMPRIS LE GOUTER)				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES			Familles Extérieures
	Bénéficiaires de prestations de la CAF de Calais		SANS CAF	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 616		
1	18.30 €	18.80 €	19.30 €	35.70 €
2	17.15 €	17.95 €	18.30 €	34.65 €
3 et +	16.20 €	16.75 €	17.15 €	33.60 €

TARIFS POUR 4 (1/2) JOURNEES POUR LA SEMAINE DU 13 AOUT AU 17 AOUT 2018 (Y COMPRIS LE GOUTER)				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES			Familles Extérieures
	Bénéficiaires de prestations de la CAF de Calais		SANS CAF	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 616		
1	9.20 €	9.45 €	9.70 €	20.60 €
2	8.60 €	8.90 €	9.30 €	20.00 €
3 et +	8.10 €	8.40 €	8.60 €	19.50 €

Les familles dont les enfants prendront le repas de midi au Restaurant devront régler la somme de 12.40 € pour la semaine (soit 4 repas à 3.10 €). Les enfants ne prenant pas leur repas au restaurant scolaire auront la possibilité d'acheter un ticket repas à 3.10 € lorsque l'activité programmée le nécessite (pique-nique, déplacement à la journée). Les adultes (autre que les animateurs et équipe de direction du centre municipal de vacances (C.L.S.H) qui prendront leur repas au restaurant scolaire devront régler la somme de 6.05 € par repas.